

Remise des "Trophées Jean-Paul Lanly pour la valorisation du bois français" de l'Académie d'agriculture de France (année 2025)

14^{ème} Forum International Bois Construction
(jeudi 27 février 2025, Grand Palais, Paris)

par

Jean-Paul **LANLY**
Membre émérite
Académie d'agriculture de France
(Section "Forêts et filière bois")

Chers acteurs et sympathisants de la forêt et de la filière bois françaises,
Mesdames et Messieurs,

En 2021, le Forum Bois Construction accueillait la septième remise annuelle des Trophées pour la valorisation du bois français de l'Académie d'agriculture de France qui portent mon nom, dans le superbe écrin en bois du Grand Palais éphémère qui se trouvait à moins de 1500 mètres d'ici. Quatre ans plus tard, le Forum Bois Construction reçoit ce même événement de nouveau à Paris, cette fois-ci dans le Grand Palais lui-même, dans ce même Auditorium original, lui aussi taxé d'éphémère, en bois lamellé croisé cintré.

L'Académie d'agriculture de France remercie une fois encore, chaleureusement, le Forum Bois Construction pour l'accueil de cette cérémonie, tout particulièrement sa Directrice, Nicole **Valkyser-Bergmann**, bien connue de vous tous, et qui, en tant qu'académicienne, a accepté la charge de gestionnaire de cette récompense.

Ce soir, c'est donc une société savante, une académie nationale - qui comme son nom ne l'indique pas, est aussi celle de la foresterie -, qui vient récompenser, comme elle le fait chaque année, des entreprises et autres entités engagées dans le développement durable et la promotion du secteur forêt-bois national.

Outre Madame **Valkyser-Bergmann** et moi-même, l'Académie est représentée ici par Messieurs Georges-Henri **Florentin**, son Vice-président, ancien Secrétaire de sa Section "Forêts et filière bois" et Jean-Luc **Peyron** son successeur dans cette dernière fonction, ainsi que par plusieurs autres membres.

L'Académie d'agriculture de France est une partie prenante du secteur forêt-bois national dans les domaines scientifique et technique. Elle apporte sa contribution au travers d'activités d'information et de plaidoyer, que ce soit ses séances plénières hebdomadaires publiques, ses avis aux autorités compétentes, et sa documentation en ligne sur son site web très complet, telles la série de fiches "La forêt et le bois en 100 questions", condensées en partie dans l'ouvrage "Le grand livre des arbres et de la forêt" aux Éditions Odile Jacob.

Dans le secteur forêt-bois, l'Académie d'agriculture de France intervient aussi par l'attribution chaque année de ses trophées à des entités choisies pour la priorité qu'elles donnent, d'une part, à l'utilisation des bois français, et, d'autre part, à l'innovation dans tous les domaines. Ce faisant, l'Académie veut aussi contribuer, dans sa mesure et à sa manière, à une meilleure valorisation des ressources forestières abondantes de notre pays.

Ce n'est pas à vous, bien sûr, que je vais apprendre que nos forêts sont en effet, et malheureusement, sous-utilisées ; et que parmi les trois composantes de leur gestion durable, celle économique – qui se traduit en France, entre autres, par un déficit très élevé de la

balance commerciale du secteur forêt-bois -, et celle sociale (par la création d'emplois) sont à la traîne par rapport à sa composante environnementale, laquelle, n'en déplaise à certains, a été beaucoup mieux prise en compte au fil des siècles.

Le jury de cette récompense comporte, outre des membres de la Section "Forêts et filière bois" de l'Académie, un représentant du Ministère chargé des forêts, et 10 responsables d'organismes de la filière forêt-bois et de l'enseignement supérieur du bois, et représentants des médias spécialisés.

Cette année le jury a attribué les deux trophées :

- au titre des entreprises industrielles de plus de 50 salariés, à la Société **LAMÉCOL**, créée en 1974, sise à Canéjan près de Bordeaux, et représentée ici par Monsieur Laurent DAUDIGNY, son Directeur Général. Quatre-vingt quinze (95) pour cent du bois utilisé reçoit le label Bois de France, essentiellement du pin maritime récolté à moins de 100 kilomètres de l'usine, pour fabriquer du lamellé-collé et des murs ossature bois qu'elle pose. Le jury salue cette valorisation noble du pin des Landes, en constante croissance, et qui n'a cessé d'innover jusqu'à aujourd'hui, avec notamment le projet ProPinLam, pour un nouveau produit lamellé collé performant, financé par France 2030 avec l'ADEME comme opérateur.

- et, au titre des entreprises plus petites et autres organisations, à l'Association à caractère interprofessionnel **FRANCE DOUGLAS**, créée en 1993 ayant son siège à Verneuil-sur-Vienne près de Limoges représentée ici par son Président, Monsieur Jean-Philippe BAZOT et sa Déléguée Générale, Madame Sabrina PEDRONO. Par ce trophée, le jury récompense le soutien constant apporté par l'Association pendant plus de trois décennies à la filière du douglas, essence très bien acclimatée dans notre pays et qui y a connu un fort développement durable. Pour le jury et pour l'Académie d'agriculture de France – qui se souvient avec émotion de l'un de ses membres, Jean de Champs de Saint-Léger, disparu l'année dernière, qui fut l'un des fondateurs de l'Association - l'attribution de ce trophée n'est rien moins que l'expression de la juste reconnaissance du monde français de la forêt et du bois.

Par ailleurs, le jury a considéré que deux autres entités candidates méritaient cette année d'être particulièrement encouragées, et leur a décerné une mention spéciale. Il s'agit de :

- la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **G.DU.BOIS**, créée en 2021, dont le siège est à Paris, représentée ici par son co-fondateur M. Galilé BERNARD. Ce faisant, il a reconnu que les procédés innovants et prometteurs mis au point par cette jeune structure coopérative pour l'utilisation dans la construction et l'ameublement de bois courts feuillus français (et de parties de bois non utilisées à ce jour) correspondent bien à l'objectif même de la récompense de l'Académie, celui d'une meilleure valorisation du bois français. Le jury souhaite vivement que leur opérationnalisation à l'échelle industrielle puisse être financée dans le plus proche futur.

- l'Association culturelle d'intérêt général **RESTAURONS NOTRE-DAME**, créée au lendemain de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019, basée à Paris, représentée ici par Mme Geneviève REY, sa Vice-présidente et Présidente de sa Commission "Ressource forestière". Le jury reconnaît ainsi la qualité et la pertinence des actions de cette organisation de la société civile. Il est en effet bon et utile que la filière forêt-bois française encourage les plus méritantes des ONG qui soutiennent la gestion durable de nos forêts. Depuis 2019, l'Association a été très active en matière de sensibilisation, communication et formation sur l'utilisation du chêne français dans la construction, dans le sillage du chantier exceptionnel que fut la restauration de la cathédrale.